



Labourers' Training Institute of New Brunswick Inc. **Institut de formation des ouvriers du Nouveau-Brunswick Inc**



Politique de voyage pour assister à des formations

L'Institut de formation des ouvriers du Nouveau-Brunswick Inc. est engagé à fournir une formation à tous les membres de l'Union local 900. Nous comprenons que l'accès à nos services n'est pas toujours à proximité de l'endroit où nos membres vivent et par conséquent, nous avons mis une politique de voyage en place pour aider nos membres qui suivent des cours de formation.

Les cours de formation sont mis en place de façon à servir la plus grande représentation de nos membres dans une région de la province du Nouveau-Brunswick.

Si un membre vit à 80 kilomètres de l'endroit où la formation est dispensée, il/elle sera admissible à recevoir une allocation pour aider à couvrir le cout de déplacement pour assister à la formation. Nous utilisons Google Map pour calculer la route la plus courte en utilisant le code postal du membre et le code postal de l'endroit où la formation est donnée pour calculer les kilomètres.

Un membre ne sera pas admissible à recevoir une allocation si la formation a été donnée dans sa région ou s'il n'était pas disponible pour y assister, pour une raison ou une autre. Il/elle devra attendre pour la prochaine classe dans la région. Un membre peut s'inscrire dans une autre région et couvrir le cout de voyage lui-même.

Si les membres se sentent qu'ils ont droit à l'allocation, ils peuvent s'informer auprès du personnel du bureau de formation au moment de leur inscription pour une classe. Le personnel du bureau de formation approuvera le formulaire de voyage et enverra le paiement seulement après que les résultats de la classe seront traités et qu'ils ont reçu confirmation que vous avez terminé le cours.

Les taux d'attribution sont les suivants :

81-170km aller-retour - \$10.00 / jour

171-250km aller-retour - \$15.00 / jour

251km et plus aller-retour - \$60 / jour

Approuvé par le conseil d'administration le 19 octobre, 2015.